

# PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

**Première institution de défense du patrimoine**, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

**Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces**, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés**, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

## ► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. □

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Île-de-France dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



# CONTACTS

FONDATION



DU PATRIMOINE

**FONDATION DU PATRIMOINE**

Délégation Île-de-France  
153 bis, avenue Charles-de-Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine  
01 70 48 48 20  
idf@fondation-patrimoine.org  
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur



**VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS**

Direction de la Culture  
Place Charles-de-Gaulle  
94100 Saint-Maur-des-Fossés  
01 45 11 43 31  
www.saint-maur.com

## NOS PARTENAIRES



FONDATION



DU PATRIMOINE

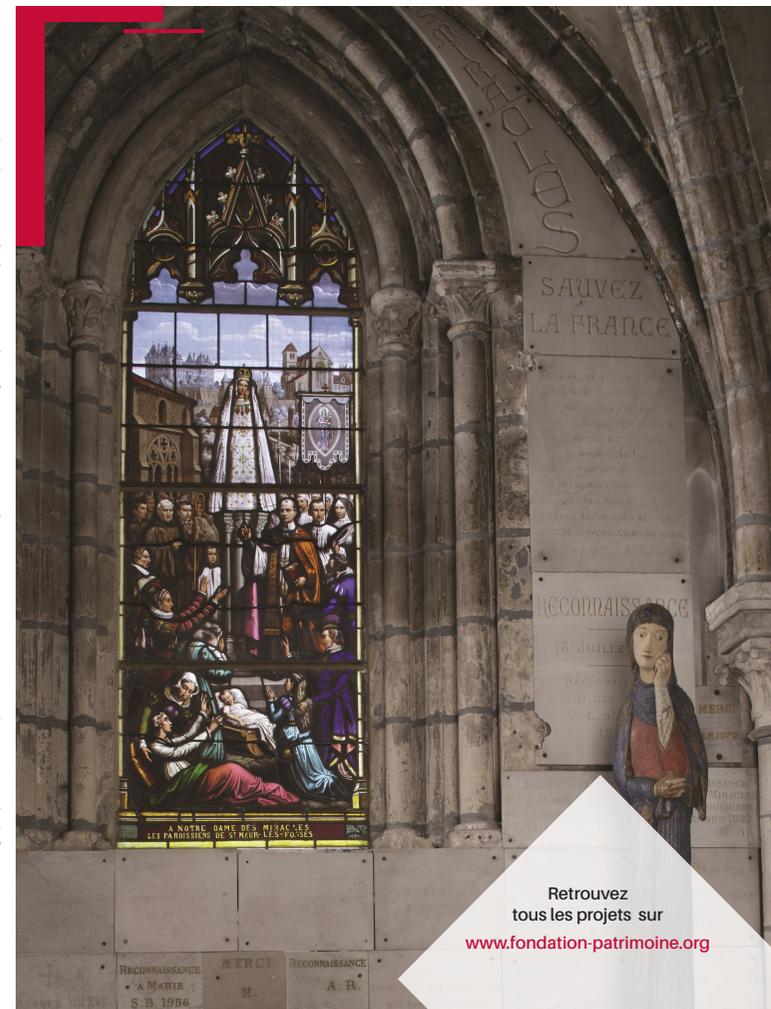
► *Je donne !*

POUR LA RESTAURATION DE

## l'église Saint-Nicolas

Saint-Maur-des-Fossés

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © J.Faujour/ADAGPI - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

# LE PROJET

## Description

### UN PEU D'HISTOIRE...

La très belle et emblématique église Saint-Nicolas, construite aux XIIe et XIIIe siècles, a été inscrite à l'inventaire des monuments historiques en 1928 puis classée monument historique en 1947. Elle abrite depuis des siècles « Notre Dame des Miracles » statue en bois polychrome « acheiropoïète », elle-même classée MH dont la présence en ces lieux est attestée depuis 1328. Cette statue est aujourd'hui l'objet d'un pèlerinage début décembre.

La nef, partie la plus ancienne, est romane, alors que le chœur est de style gothique; l'ensemble est très harmonieux, installé sur le point haut du « Vieux-Saint-Maur ». Lieu de célébrations, l'église accueille aussi des manifestations musicales grâce à son orgue au son velouté du XIXe siècle, récemment relevé. Elle fait l'objet de présentations guidées et reçoit de nombreux visiteurs toute l'année.

### LE PROJET DE RESTAURATION

Le Conseil municipal s'est engagé sur un programme pluriannuel de réhabilitation et le Cabinet A&M Patrimoine a été désigné comme maître-d'œuvre. De nombreux Saint-Mauriens soutiennent cette réalisation, notamment les paroissiens et les membres de l'Association-Saint-Nicolas.

L'enjeu principal de la restauration est de mettre l'édifice en sécurité, par des travaux prioritaires de couverture et de maçonnerie extérieure, la remise aux normes de l'électricité, des adaptations pour répondre à la réglementation en matière d'accessibilité et de sécurité incendie, ainsi qu'un nouveau chauffage. L'autre enjeu est de retrouver l'aspect de la charpente du XIIIe siècle, en passant par la suppression de la voûte ajoutée en 1930, projet sur lequel est sollicitée la participation des Saint-Mauriens et des amoureux du patrimoine.

|                             |                                |
|-----------------------------|--------------------------------|
| <b>Montant des travaux</b>  | 1 200 000 € HT hors honoraires |
| <b>Objectif de collecte</b> | 30 000 €                       |
| <b>Début des travaux</b>    | Fin 2019 - début 2020          |

# BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de  
**l'église Saint-Nicolas**

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/62905](http://www.fondation-patrimoine.org/62905)

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine**  
**l'église Saint-Nicolas**

Le montant de mon don est de \_\_\_\_\_ €

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.\*

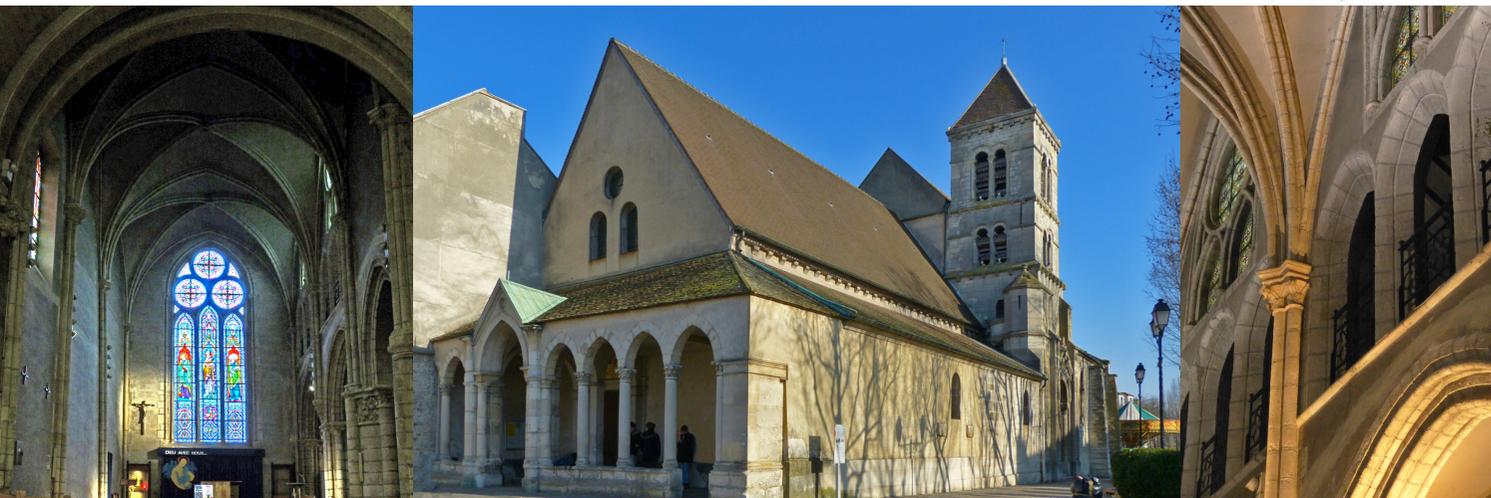
► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu  sur la fortune immobilière  sur les sociétés

| Exemples de dons   | 50 €   | 200 € | 500 € |
|--|--------|-------|-------|
| Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu   | 17 €   | 68 €  | 170 € |
| <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>  |        |       |       |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière  | 12,5 € | 50 €  | 125 € |
| <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small> |        |       |       |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés  | 20 €   | 80 €  | 200 € |
| <small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>  |        |       |       |

\*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Credit photos © Saint-Maur-des-Fossés